Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'UN USAGE CONDITIONNEL

Avis public est, par les présentes, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra **7 décembre 2026, à 18 h 30** à la salle du conseil, située au 5100, rue Sherbrooke Est, 8e étage, les membres du conseil statueront sur la demande d'usage conditionnel suivante :

- Permettre la réduction du nombre de logements pour l'immeuble situé aux 9045-9047, rue de Marseille afin de transformer un duplex en maison unifamiliale, conformément à l'article 16 du Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006), et ce, malgré les dispositions de l'article 138 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Lors de cette séance, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

FAIT À MONTRÉAL, CE 18E JOUR DE NOVEMBRE 2026.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc